



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 7 mars à 17 heures 45, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, Président, en session ordinaire, Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 28/02/2022.

Présents : Titulaires (10) : MM. FRAISSE, DEVOOGHT, LESUEUR, Mmes MARTEAU, LEGRAND, MM. WEBER, KASSE, LOSTUZZO, DUHAMEL, BOURCIGAUX

Absents excusés pouvoir (2) : M. ANTY donne pouvoir à M. FOUR, M. LAZARUS donne pouvoir à M. DA SILVA

Suppléants n'ayant pas pris part au vote : 0

Secrétaire de séance : M. KASSE

2022 – 13 – 106EME OPERATION – SURVEILLANCES ET ENTRETIEN DES RESEAUX DU SIAPBE ET DES COMMUNES DE BEAUMONT, BERNES, NOINTEL ET PERSAN AVENANT N°1 -PROLONGATION DE DELAI

Le Président informe que la CAO réunie ce jour a décidé de prolonger de 2 mois le marché d'entretien des réseaux (106^{ème} opération du SIAPBE).

En effet, il n'a pas été possible de constituer le groupement de commandes avec les communes, celles-ci n'ayant pas toutes délibéré à ce jour.

Le SIAPBE doit donc étendre le délai d'exécution du marché jusqu'au 14 Juillet 2022 afin de maintenir l'entretien et le bon fonctionnement des réseaux.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché.

La commission d'appel d'offre réunie le 7 mars 2022 à 17h30 a accepté l'avenant proposé.

Le comité syndical, après l'exposé qui précède délibère et décide à l'**UNANIMITE** :

- d'accepter les modifications introduites par l'avenant n°1,
- de notifier l'avenant n°1

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Les membres présents ont signé la copie conforme.